

## **Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire**

**Pôle de l'entrepreneuriat collectif de l'Est de la Montérégie (PECEM)**

Tenue le mercredi 14 juin 2023 de 14 h 30 à 14 h 45

610 chemin des Patriotes, Saint-Denis-sur-Richelieu (Québec) J0H 1K0

### **1. Mot de bienvenue**

Monsieur Pascal Viscogliosi, président du conseil d'administration du Pôle de l'entrepreneuriat collectif de l'Est de la Montérégie (PECEM), souhaite la bienvenue à tous.

### **2. Nomination d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'assemblée**

Monsieur Pascal Viscogliosi propose à l'assemblée de nommer madame Nathalie Grenier à titre de présidente d'assemblée et madame Lysanne Croteau à titre de secrétaire d'assemblée.

Il est proposé par madame Karine Hébert-Landry et appuyé par monsieur Yannick Godin, **DE NOMMER** madame Nathalie Grenier et madame Lysanne Croteau respectivement à titre de présidente et secrétaire d'assemblée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **3. Constatation du quorum**

Selon les règlements généraux adoptés par le conseil d'administration du PECEM, le quorum des assemblées est constitué des membres en règle présents. Le quorum est constaté.

### **4. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

La présidente de l'assemblée procède à la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame Stéphanie Vaillancourt et appuyé par monsieur Luc Dupond **D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que proposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **5. Adoption des modifications aux règlements généraux**

La présidente d'assemblée explique la raison pour laquelle des modifications sont proposées aux règlements généraux.

## **21. Composition**

### **Membres réguliers (6)**

Sièges 1 à 6 : Six (6) personnes représentant les entreprises d'économie sociale (membres réguliers)

### **Membres réguliers (5)**

Sièges 1 à 5 : Cinq (5) personnes représentant les entreprises d'économie sociale (membres réguliers)

### **Membres développement économique et soutien (5)**

Sièges 7 à 11 : Dont au moins trois (3) personnes désignées sont issues de la catégorie membres développement économique parmi les 5.

### **Membres développement économique et soutien (4)**

Sièges 6 à 9 : Dont au moins deux (2) personnes désignées sont issues de la catégorie membres développement économique parmi les 4.

## **27. Quorum**

Six (6) personnes constituent le quorum qui rend valides les décisions prises aux rencontres du conseil d'administration.

Le quorum, c'est-à-dire le nombre d'administrateurs qui rend valides les décisions prises, **doit être supérieur à la moitié du nombre d'administrateurs en poste.**

Il est proposé par madame Karine Tremblay et appuyé par madame Mélanie Dulong **D'ADOPTER** les modifications aux règlements généraux tels que présentés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **6. Levée de l'assemblée**

La présidente d'assemblée annonce que l'ordre du jour est épuisé, et que la séance de l'assemblée générale extraordinaire peut être levée.

Il est proposé par monsieur Luc Dupont et appuyé par monsieur Yannick Godin **DE LEVER** la séance de l'assemblée générale extraordinaire du Pôle de l'entrepreneuriat collectif de l'Est de la Montérégie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**